



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
26 janvier 2011
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 23^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 11 novembre 2010 à 15 heures

Président : M. Chipaziwa (Zimbabwe)

Sommaire

Point 49 de l'ordre du jour : Effets des rayonnements ionisants (*suite*)

Point 118 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Point 51 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-63123X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 49 de l'ordre du jour : Effets des rayonnements ionisants (suite)

Projet de résolution A/C.4/65/L.6 sur les effets des rayonnements ionisants

1. **Le Président** annonce que la Grèce, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Lituanie, Monaco, l'Ukraine et la Nouvelle-Zélande se sont portés coauteurs du projet de résolution et que celui-ci n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

2. **M^{me} Ventura** (Canada) dit que les travaux du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, en particulier ceux qui concernent l'utilisation de l'énergie atomique, fournissent des évaluations scientifiques faisant autorité sur les sources et les effets des rayonnements ionisants qui sont indispensables pour évaluer les risques de ces rayonnements et définir des normes en matière de sûreté et de protection.

3. Présentant le projet de résolution A/C.4/65/L.6, elle note que, comme les années précédentes, il approuve le mandat confié de longue date au Comité scientifique et l'engage à poursuivre ses travaux importants. Elle appelle en particulier l'attention sur les dispositions du dixième alinéa du préambule et des paragraphes 9 et 13 du dispositif.

4. **M. Mohamed** (Soudan) dit que sa délégation tient à manifester sa déception et son mécontentement devant la suppression du précédent paragraphe 13 du projet de résolution, qui faisait référence à la composition actuelle du Comité scientifique. Toutefois, le Soudan appuie le maintien de cette composition actuelle.

5. *Le projet de résolution A/C.4/65/L.6 est adopté.*

Point 118 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Projet de décision A/C.4/65/L.7 : Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-sixième session de l'Assemblée générale

6. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de décision déposé par le Bureau en vue de son inclusion, avec l'approbation de la Commission, dans l'annexe au

rapport sur le point 118 à présenter à la session plénière de l'Assemblée. Tout en tenant compte, lors de l'examen du projet de programme de travail, du paragraphe 18 de la résolution 64/301 de l'Assemblée générale, le Bureau n'a pas considéré qu'aucun des autres points inscrits à l'ordre du jour de la Commission ne devait être examiné que tous les deux ou trois ans et a estimé qu'il n'était plus possible de regrouper des questions ni de faire en sorte que d'autres ne figurent plus à cet ordre du jour.

7. *Le projet de décision A/C.4/65/L.7 est adopté.*

Point 51 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (suite) (A/65/551)

8. **M. Løvold**, s'exprimant en tant que Rapporteur du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et présentant le rapport du Groupe de travail (A/65/551), dit que la nature et l'ampleur de la crise financière à laquelle l'UNRWA doit faire face sont profondément préoccupantes. Bien des donateurs se sont montrés à nouveau très généreux en dépit de la crise mondiale, mais le rapport indique que le montant des contributions versées au Fonds général de l'Office est insuffisant pour répondre aux besoins essentiels d'une population de réfugiés palestiniens croissante. Il demeure indispensable de disposer de ressources plus importantes et plus prévisibles, les déficits du type de ceux enregistrés en 2010 étant devenus structurels. En septembre 2010, on prévoyait un déficit de financement de 80,8 millions de dollars au titre du budget réduit de 2010, mais la générosité de certains des principaux donateurs de l'Office a permis, ces dernières semaines, de le ramener aux environs de 30 millions de dollars. Pour 2011, cependant, les perspectives sont plus sombres du fait de l'épuisement de la réserve du fonds de roulement et de l'important déficit prévu entre les dépenses essentielles et les contributions attendues des donateurs traditionnels.

9. Comme l'indique le rapport, les conséquences de cette crise financière sont nombreuses et catastrophiques. En plus de réduire l'accès à certains services de l'UNRWA et leur qualité, l'insuffisance de financement entraîne des difficultés accrues pour le personnel et empêche l'UNRWA de poursuivre le processus de grandes réformes de gestion qu'il a engagé en 2007. Vu l'importance de ce processus, le

Groupe de travail engage instamment les donateurs à financer la nouvelle initiative « Changement durable » de l'Office, dont le coût devrait s'élever à 23 millions de dollars sur trois ans. Le Groupe de travail juge également hautement prioritaire de reconstituer la réserve du fonds de roulement de l'UNRWA, ce qui nécessite une injection d'environ 130 millions de dollars afin de créer un coussin de sécurité.

10. Enfin, le rapport souligne la nécessité pour l'Assemblée générale de fournir à l'Office un appui financier suffisant en trouvant des sources potentielles de financement qui pourraient permettre à ce dernier de financer les indemnités qu'il doit verser à la cessation de service s'il devait être amené à faire preuve de plus de souplesse dans l'utilisation efficace des ressources en personnel ; en réexaminant les niveaux actuels du financement par le prélèvement sur le budget ordinaire de l'ONU en se demandant s'ils permettent à l'administration de faire face à ses responsabilités actuelles, s'agissant notamment de mettre en œuvre les initiatives prescrites par l'Assemblée générale en matière de normes comptables et de normes de sécurité et en ce qui concerne la réforme de la justice interne et l'acquisition d'un système de gestion intégrée des données qui fait cruellement défaut à l'Office.

11. Par ailleurs, le Groupe de travail demande à tous les donateurs, en particulier ceux de la région, de répondre aux besoins de reconstruction d'urgence à Gaza et au Liban exprimés par l'Office. Ce dernier joue un rôle capital s'agissant non seulement de fournir une assistance aux réfugiés palestiniens, mais aussi de préserver la stabilité et la sécurité dans la région, objectif stratégique que la communauté internationale doit l'aider à atteindre. Cette question mérite d'être approfondie et doit être examinée en même temps que celle du renforcement de la capacité de gestion de l'Office.

12. **Le Président** dit que le rapport sur le renforcement de la capacité de gestion de l'UNRWA est en cours de mise au point définitive et n'a pas encore été présenté pour examen, mais que la Directrice administrative de l'Office fournira aux délégations des informations sur son état d'avancement. Le Président estime qu'une séance supplémentaire que la Commission consacrerait à ce rapport devrait être planifiée pour le début de 2011.

13. *Il en est ainsi décidé.*

14. **M^{me} Londén** (Directrice administrative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) dit qu'il est indispensable de prendre des mesures pour améliorer les sombres perspectives financières de l'Office. Malheureusement, depuis la création de ce dernier, les ressources mises à sa disposition ne correspondent pas à l'augmentation du nombre de réfugiés ni à leurs besoins de plus en plus complexes.

15. L'Office a été obligé, notamment dans les phases les plus critiques telles que la phase actuelle, de se tourner vers l'Assemblée générale pour lui demander une assistance d'urgence. Les principaux donateurs de l'UNRWA ont su magnifiquement tenir compte de l'évolution des besoins et de la situation de l'Office, en particulier à l'occasion des flambées de violence qui ont périodiquement marqué la région et pendant la crise financière mondiale actuelle. Ce qui a changé du tout au tout depuis la dernière fois que l'Assemblée générale a étudié en détail la question du financement de l'Office, c'est-à-dire en 1974, est l'échelle et la nature des exigences en matière de gestion de l'Office. Indépendamment de la complexité des programmes actuellement nécessaires, on constate l'existence d'un environnement opérationnel difficile, d'obligations nettement plus strictes imposées par les donateurs en matière de suivi et d'évaluation et, depuis quelques années, d'un accroissement des exigences de l'Assemblée générale elle-même. Ces demandes émanant des principales parties prenantes nécessitent des ressources financières venant s'ajouter à celles qui doivent financer les programmes eux-mêmes et elles ne peuvent être satisfaites en raison des déficits annuels de financement et de l'épuisement de la réserve du fonds de roulement précédent.

16. La sinistre perspective de voir l'Office dans l'incapacité de maintenir ses opérations a été écartée il y a trois mois, mais sa survie continue de ne tenir qu'à un fil. S'il ne reçoit pas 10 millions de dollars supplémentaires d'ici cinq semaines, il ne pourra pas payer les salaires de décembre.

17. Pour sa part, la direction de l'UNRWA a appliqué la plus grande austérité et prudence financière dans l'ensemble de sa gestion. Le budget estimatif de 2010 a été révisé à la baisse et les perspectives de mise en œuvre du plan à moyen terme sur six ans visant à améliorer la qualité générale des services ne sont pas bonnes. L'intervenante assure haut et fort aux États Membres que, face à un déficit structurel qui ne peut

que se creuser au cours des années à venir, c'est uniquement en dernier ressort, et non pas pour combler un déficit budgétaire temporaire, que l'UNRWA demande à l'Assemblée générale un financement par prélèvement sur le budget ordinaire. Dans une situation comparable, au début des années 70, à un moment où les besoins des réfugiés palestiniens augmentaient plus rapidement que les contributions des donateurs, l'Assemblée générale est intervenue et a décidé de financer les traitements du personnel recruté sur le plan international par imputation sur le budget ordinaire de l'Organisation, procurant ainsi à l'Office un modeste matelas financier lui permettant d'affecter de maigres contributions volontaires aux activités menées sur le terrain dans le cadre des programmes. La situation actuelle est étonnamment similaire, à cette différence près que la direction actuelle de l'Office tente simultanément d'améliorer sa gestion des ressources, de mieux planifier et de cibler les réfugiés qui ont le plus besoin de lui, tout en menant dans une série de domaines les réformes prescrites par l'Assemblée générale. De surcroît, par rapport à l'ensemble des besoins financiers de l'Office, le matelas financier autorisé par l'Assemblée générale il y a 36 ans s'est contracté en valeur réelle alors même que le nombre des postes financés par d'autres institutions ne représente plus que le dixième de ce qu'il était en 1974.

18. Pour une institution comme l'UNRWA qui, jour après jour, garantit la survie des personnes et assure des services en matière de développement humain au Moyen-Orient, les programmes essentiels et les réponses d'urgence doivent prévaloir sur des considérations de gestion quand il s'agit d'allouer des ressources financières en baisse. Cela étant, le maintien des déficits a, entre autres effets particulièrement visibles, celui de dégrader la qualité des services fournis à une population réfugiée déjà défavorisée.

19. Il serait déraisonnable de demander à ce que la réserve du fonds de roulement soit reconstituée par prélèvement sur le budget ordinaire de l'ONU, mais il ne faudrait pas non plus s'attendre à ce que cette situation intenable disparaisse comme par enchantement. L'Office serait très heureux de bénéficier des avis des États Membres quant à la manière de restaurer sa santé financière. L'Assemblée générale pourrait peut-être réévaluer la pertinence des arrangements financiers qu'elle a mis en place pour l'UNRWA en 1974, en inscrivant cette fois au budget

ordinaire de l'Organisation non seulement les salaires du personnel recruté sur le plan international, mais aussi les dépenses liées à certaines fonctions du Siège et les nouvelles dépenses liées à la gestion. Conscient de l'environnement financier difficile avec lequel l'Organisation doit composer, l'UNRWA pourrait accepter une approche progressive consistant à échelonner sur deux exercices biennaux les dépenses supplémentaires à inscrire au projet de budget-programme de l'Organisation. En tout état de cause, il est hors de doute qu'il ne saurait être question de s'en tenir au *statu quo* et que la situation financière de l'Office ne pourra que s'aggraver dans les années à venir. Les États Membres de toutes les régions du monde ont toujours manifesté un degré de solidarité remarquable avec l'UNRWA, et l'intervenante dit ne pas douter qu'ils ne l'abandonneront pas dans cette passe difficile.

20. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de la Palestine) dit que les difficultés financières de l'Office ont manifestement un caractère structurel et que c'est l'aspect le plus important à retenir dans la recherche d'une solution quelle qu'elle soit. La persistance des déficits financiers pèse lourdement sur les ressources financières et humaines de l'UNRWA et sollicite considérablement l'attention et l'énergie de son Commissaire général et d'une bonne partie de son personnel, tout en nuisant – au même titre que les graves problèmes rencontrés sur le terrain – à la capacité de l'Office de fournir ses services dans de bonnes conditions. Il est tout bonnement injuste que des ressources financières mises généreusement à sa disposition par la communauté internationale pour assurer des services essentiels doivent servir à financer des dépenses résultant du conflit en cours et du fait inacceptable qu'Israël impose des taxes et des redevances sur les approvisionnements et des restrictions à la circulation de son personnel. Malheureusement, les mesures d'austérité que l'Office a été contraint d'appliquer à plusieurs reprises ont fait craindre aux réfugiés que la communauté internationale n'ait plus à cœur de leur fournir l'aide humanitaire dont ils ont besoin, voire, en fin de compte, n'ait plus pour objectif le juste règlement de leur sort.

21. La Palestine espère que l'Assemblée générale, qui appuie vigoureusement le mandat de l'Office, traitera globalement les graves problèmes financiers auquel il doit faire face, en prenant les dispositions nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de toutes

ses responsabilités de façon satisfaisante et avec confiance. Il incombe également à la communauté des donateurs de maintenir son appui énergique à l'UNRWA.

22. L'intervenante demande à la Directrice administrative de l'UNRWA d'apporter des précisions sur deux points : en quoi la situation financière actuelle se distingue-t-elle au point d'amener l'Office à demander maintenant l'aide de l'Assemblée générale ? Et quelles seraient les priorités de l'Office si l'Assemblée générale lui octroyait un financement supplémentaire ?

23. **M. Ramadan** (Liban) remercie l'UNRWA pour les services qu'il fournit aux réfugiés palestiniens au Liban, en Syrie, en Palestine même et en Jordanie. Il constate avec plaisir que le déficit de financement a été ramené de 100 millions de dollars des États-Unis à 30 millions. Tout en remerciant les donateurs qui ont versé des contributions modestes ou importantes, et en particulier les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne, il demande à tous les donateurs de verser de généreuses contributions à l'UNRWA pour l'aider à effacer son déficit de financement.

24. Le fonds général pour les projets spéciaux et les appels à financement pour des opérations d'urgence déroutent un peu les représentants. Ils comprennent la situation du fonds général, mais les obstacles qui entravent l'exécution des projets spéciaux sont politiques et résultent, pour l'essentiel, du blocus israélien, qui empêche parfois l'UNRWA de dépenser les ressources mises à sa disposition. En particulier, à Gaza, l'Office n'a pas pu reconstruire les écoles.

25. La délégation libanaise appuie vigoureusement l'utilisation de contributions statutaires pour financer les dépenses administratives et améliorer les procédures financières et administratives.

26. L'intervenant note que l'UNRWA a engagé des dépenses supplémentaires du fait des taxes prélevées par les autorités d'occupation israéliennes sur les articles entrant dans Gaza et des frais de palettisation obligatoire et de surestarie.

27. **M^{me} Londén** (Directrice administrative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) dit que c'est en désespoir de cause que l'UNRWA lance un appel spécial à l'Assemblée générale. Au cours des

cinq années écoulées, les dépenses ont dépassé les recettes et le fonds de roulement s'est progressivement épuisé au point de disparaître totalement, ce qui est la raison pour laquelle une aide supplémentaire est nécessaire. Ce fonds de roulement a été utilisé pour faire face à des pressions sur le déroulement des opérations, à des situations d'urgence et à de nouveaux besoins non prévus. L'intervenante dit que si un financement se concrétise, l'UNRWA donnera la priorité à toutes les exigences prescrites par l'Assemblée générale, en particulier la sûreté et la protection du personnel, en sus de l'administration de la justice et des systèmes de gestion intégrée de l'information indispensables.

La séance est levée à 15 h 55.